



DELIBERATION : N° 2023/107

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Budget principal – Décision modificative de crédits n°1

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions ainsi que les articles L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2012/16 du 27-02-2012 décidant d'effectuer les amortissements des biens imputés aux comptes 2051 (sur une durée de deux années) et 2183 (sur une durée de cinq années) ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023/44 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour 2023 ;

Considérant que les crédits destinés à prendre en compte les amortissements sur le budget primitif principal 2023, s'avèrent insuffisants pour reprendre l'intégralité des opérations d'amortissement à réaliser et qu'il convient de procéder à la décision modificative de crédits ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
023 - Virement à la section d'investissement	4 700,00 €			
042 - opérations de transfert entre sections				
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		4 700,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 700,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
021 - Virement de la section de fonctionnement			4 700,00 €	
040 - opérations de transfert entre sections				
28051 - Concessions et droits similaires				1 400,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique				3 300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative de crédit proposée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder aux écritures correspondantes.

TRANSMET la présente délibération à Madame la trésorière de Grenade.

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20231206-DB2023_107-DE



Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.
Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20231206-DB2023_107-DE

